

Le prix des SMS devrait encore baisser

Nouvel épisode dans le feuilleton du prix des SMS, considéré par beaucoup comme abusif. Malgré des baisses opérées en 2005, les associations de consommateurs considèrent toujours que les marges des opérateurs sont colossales et permettent donc de revoir leurs tarifs.

En novembre dernier, l'Arcep, le régulateur des télécoms, a décidé de baisser de 20% le prix de gros des SMS suite à une plainte de Bouygues Telecom. Rappelons que les charges de terminaison d'appel SMS (ou TA SMS), concerne l'interconnexion utilisée entre les opérateurs et pour facturer les acteurs alternatifs: opérateurs fixes, sites Internet... L'Arcep a donc décidé qu'elle baissait le tarif de terminaison d'appel SMS pour les trois opérateurs mobiles à 4,3 centimes HT contre 5,336 centimes auparavant. Le régulateur revient aujourd'hui à la charge et propose d'imposer un prix hors taxe de **3 centimes d'euro à Orange France (France Télécom) et SFR (Vivendi et Vodafone) et de 3,5 centimes à Bouygues Telecom (Bouygues)**. Soit une ristourne de 30,2% pour Orange et SFR et à 18,6% pour Bouygues. Cette baisse du prix de gros devrait mécaniquement entraîner une baisse du prix de détail de ces fameux messages courts puisque cette TA SMS représente près de 50% du prix de détail des SMS, explique le régulateur. Pour justifier cette différence de traitement entre les opérateurs, le régulateur explique se baser sur l'analyse des coûts qu'elle a menée et par le fait que Bouygues Telecom dispose d'une part de marché moins importante que ses concurrents. Cette proposition de régulation devra désormais être validée par la Commission européenne. Elle a un mois pour le faire.